

Montréal, le 4 septembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande d'Enbridge Gaz Québec relative à la décarbonation
Dossier R-4292-2025**

Maîtres,

Le 31 janvier 2025, Enbridge Gaz Québec (EGQ) a déposé une demande d'approbation pour sa stratégie de décarbonation (la Demande)¹.

Comme la Demande anticipait un cadre règlementaire qui n'est pas en vigueur, la Régie s'interroge sur l'opportunité de poursuivre le dossier.

Ainsi, et par souci d'une saine gestion des deniers publics, la Régie envisage de suspendre le traitement du dossier R-4292-2025, mais souhaiterait obtenir au préalable les commentaires des participants au dossier. Ainsi, elle demande aux participants de soumettre leurs commentaires concernant la suspension du dossier au plus tard **le 19 septembre 2025 à midi**.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nb

¹ Pièce [B-0002](#).